




**Réunion de la CLE  
du 3 octobre 2014**

**Massiac**








**Ordre du jour**

- Approbation de l'ordre du jour
- Point sur la nouvelle composition de la CLE
- Présentation par le bureau d'étude CESAME de la méthodologie employée pour les deux premières phases de la suite de l'élaboration des documents du SAGE
- Proposition de modification des règles de fonctionnement et du bureau de la CLE
- Procédures ICPE / Carrières de Murat


Réunion de la CLE 3 octobre 2014



**Ordre du jour**

- Point sur la nouvelle composition de la CLE et de son bureau
- Présentation par le bureau d'études CESAME de la méthodologie employée pour les deux premières phases de la suite de l'élaboration des documents du SAGE
- Proposition de modification des règles de fonctionnement et du bureau de la CLE
- Procédures ICPE / Carrières de Murat

Réunion de la CLE 3 octobre 2014



**Composition de la CLE**

- **Point sur la nouvelle composition de la CLE**

Arrêté de composition de la CLE modifié suite aux élections municipales de mars 2014 :

- ✓ Désignation des représentants des maires par les AMF / SIGAL / PNRVA
- ✓ Arrêté préfectoral du 24 juillet 2014

Collège des collectivités territoriales / 21 membres	Collège des usagers / 11 membres	Collège de l'Etat / 9 membres
Conseil Régional Auvergne; CG Cantal; CG Haute Loire; CG Puy-de-Dôme	CA 15 et 43; CCI 15; CRPF; UFC Auvergne;	Préfets du Loiret ; Préfet du Cantal ; MISE 15 ; MISE 63 ; Sous-Préfet d'Yssingeaux;
14 représentants des associations des maires des trois départements	France Hydroélectricité; FPPMA 15 et 43; FRANE;	DREAL; Agence de l'Eau LB; ONEMA;
3 représentants des établissements publics locaux : EPL, PNRVA, SIGAL	Vive l'Alagnon; SNCF.	ONF.

**Composition de la CLE**

9 nouveaux représentants sur les 14 représentants des associations des maires des trois départements

ASSOCIATION DES MAIRES DU CANTAL (9 membres pour 54 communes)	M. LEOTY Christian	MAIRE d'ALLANCHE	M. LEOTY Christian	MAIRE d'ALLANCHE
	M.CROS Alain	MAIRE DE FERRIERES-SAINT-MARY	M.POUILHE Michel	MAIRE DE FERRIERES-SAINT-MARY
	MME. VIGUES Nicole	MAIRE DE LAVEISSIERE	MME. VIGUES Nicole	MAIRE DE LAVEISSIERE
	M.PEGHAIRE Pierre	MAIRE DE LASTIC	MME CHAZARIN Martine	MAIRE DE LASTIC
	M. DESTANNES Michel	MAIRE DE MASSIAC	M.SABATIER Bruno	Conseiller municipal de Massiac
	M. PHILIPPON Jean	MARE DE MOLOMPIZE	M. PHILIPPON Jean	MARE DE MOLOMPIZE
	M.VILLARET Bernard	MAIRE DE MURAT	M.CHABRIER Gilles	MAIRE DE MURAT
M.DALLE Pierre	MAIRE DE NEUSSARGUES	MME.PRADEL gislaine	MAIRE DE NEUSSARGUES	
M. ALAIN Yvon	MAIRE D'ALBEPERRE-BREDONS	M.VEDRINE Sébastien	MAIRE DE MOLEDES	
ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-LOIRE (3 membres pour 17 communes)	M. GIBELIN Pascal	MAIRE DE BLESLE	M. GIBELIN Pascal	MAIRE DE BLESLE
	M. HALFON André	MAIRE DE TORSIAC	M. HALFON André	MAIRE DE TORSIAC
	M. PORTE Jean-Pierre	MAIRE DE LEOTOING	M. FILIOL Jacques	MAIRE DE GRENIER MONTGON
ASSOCIATION DES MAIRES DU PUY-DE-DOME (2 membres)	M. ROUX René	MAIRE DE SAINT-GERMAIN-LEMBRON	MME BRUNETTI Graziella	MAIRE DE SAINT-GERMAIN-LEMBRON
	M.VIGHIER Bémv	MAIRE D'ANZAT-LE-LUGNET	M.CORREIA Emmanuel	MAIRE D'ANZAT-LE-LUGNET

**Nouvelle composition du bureau**

Réunion du collège des élus le 4 septembre 2014 / Election de deux représentants au bureau de la CLE

6 membres issus du COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	M. Maurice MESTRE (Conseiller général 63) (PRESIDENT) M. Bernard DELCROS (Vice-président du Conseil Général 15) (1 <sup>er</sup> VICE-PRESIDENT) M. Pascal GIBELIN (Maire de Blesle) (2 <sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT) M. Michel DESTANNES (Président du SIGAL) M. Robert ROMEUF (Maire d'Espalem, Conseiller Général 43) M. Emmanuel CORREIA (Maire d'Anzat-le-Lugnet)
3 membres issus du COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES RIVERAINS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET ASSOCIATIONS CONCERNEES	M. André DUBOIS France Hydroélectricité Représentant de la Chambre d'agriculture du Cantal M. Jean-Pierre PAVOT FDPPMA du Cantal
2 membres issus du COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	Le chef de la Mission InterServices de l'Eau du Cantal Le délégué régional de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Réunion de la CLE 3 octobre 2014

**Ordre du jour**

- Présentation par le bureau d'étude CESAME de la méthodologie employée pour les deux premières phases de la suite de l'élaboration des documents du SAGE
- Proposition de modification des règles de fonctionnement et du bureau de la CLE
- Procédures ICPE / Carrières de Murat

Réunion de la CLE 3 octobre 2014

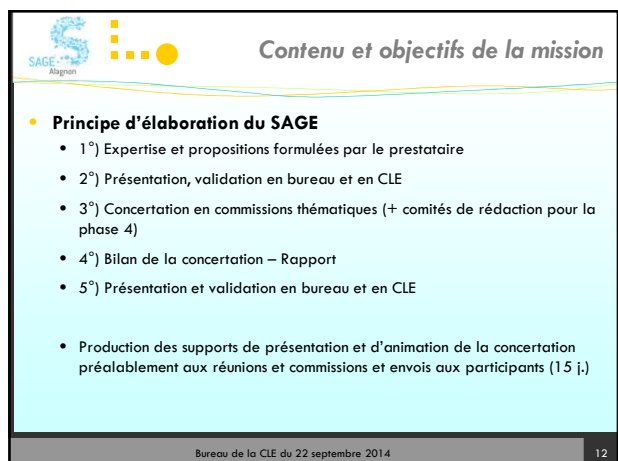
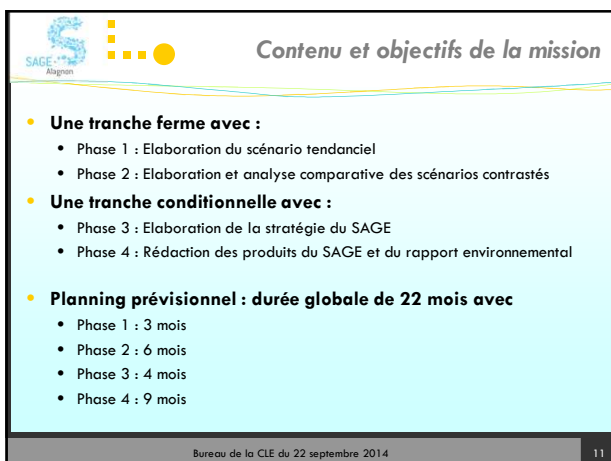
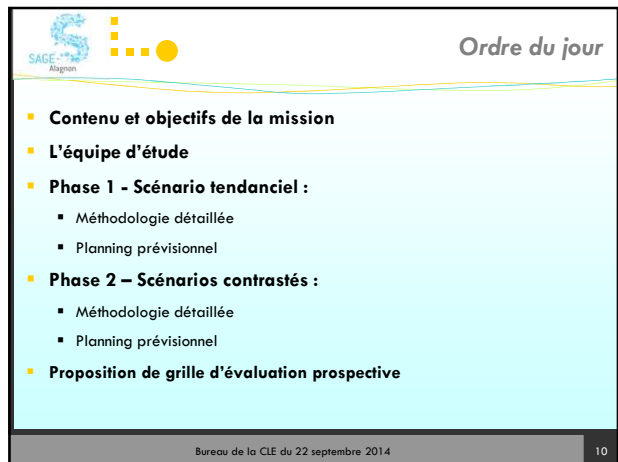
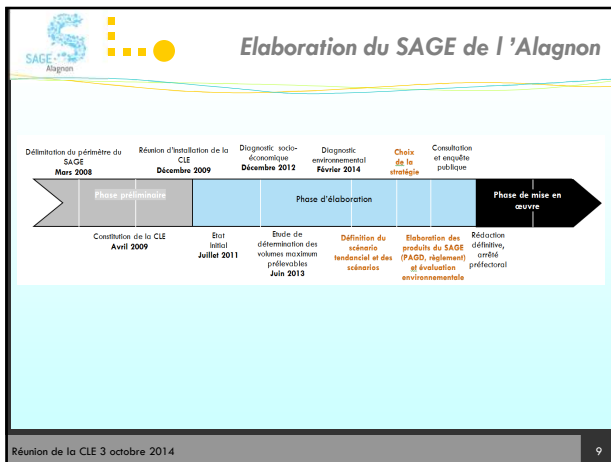
**Elaboration du SAGE de l'Alagnon**

Étapes obligatoires : R. 212-36 du Code de l'Environnement

- 1-État initial
- 2 – Diagnostic socio-économique
- 3- Diagnostic environnemental
- 4 – Scénario tendanciel et scénarios contrastés
- 5 – Choix de la stratégie
- 6 – Les produits du SAGE
- 7 – Validation finale par la CLE




Comprendre les problèmes (étapes 1-3)  
Proposer des solutions (étape 4)  
Identifier la plus consensuelle (étape 5)  
Définir les moyens (étape 6)  
Formaliser le consensus (étape 7)

Réunion de la CLE 3 octobre 2014



**L'équipe d'étude**

- Une équipe pluridisciplinaire

 <p><b>CESAME</b> ÉTUDES &amp; CONSEIL EN ENVIRONNEMENT</p>	 <p><b>DPC</b> DROIT PUBLIC CONSULTANTS SOCIÉTÉ D'AVOCATS</p>	 <p><b>AUTREMENT dit</b> Communication Géographie Concertation de l'environnement</p>
<p>Responsable de la mission <b>Directeur d'étude : Thierry DROIN</b> <b>Chargé d'étude : Thomas THIZY</b></p> <p>Analyse technique, concertation, rapport et présentation</p>	<p>Société d'avocats <b>Simone MAJEROWICZ</b> <b>Lucile LAPLANCHE</b></p> <p>Proposition et analyse juridique</p>	<p>Bureau spécialisé en communication / concertation <b>Rachel VINDRY</b></p> <p>Elaboration des supports d'animation / animation de la phase « stratégie »</p>

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 13

**Phase 1 - Scénario tendanciel**

- Objectifs :

- Cerner les évolutions prévisibles du territoire à l'horizon 2021 et 2027, en l'absence de SAGE
- Conclure sur le niveau de satisfaction des enjeux et objectif, mais aussi évaluer les risques de non atteinte des objectifs du SDAGE (2016-2021),
- Identifier les plus-values possibles du SAGE sur les thématiques / problématiques qui subsisteraient,
- Cerner les problématiques importantes (ou enjeux) et définir les objectifs prioritaires qui devront structurer l'élaboration des scénarios contrastés (en s'appuyant sur les conclusions du diagnostic).

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 14

**Phase 1 - Scénario tendanciel**

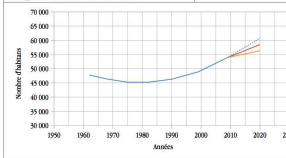
- Méthodologie détaillée

- Tendances d'évolution des besoins, des usages et des pressions :
  - Evolution du contexte socio-économique
  - Conséquences en termes de besoins, d'usages et de pressions sur la ressource et les milieux
- Collecte des données nécessaires :
  - Valorisation des données, suivis et modèles existants (ex : RGP, RGA, suivi qualité...)
  - Entretien avec des personnes ressources (urbanisme/démographie, activités touristiques, agricoles, artisanales, industrielles ...) : une dizaine d'entretiens

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 15

**Phase 1 - Scénario tendanciel**

	Population estimée en 2020	
	Population municipale des 36 communes concernées par le bassin du Ligonn du Vézay	Population calculée au prorata de la surface communale basée dans le bassin du Ligonn du Vézay
Recensement 2009	53 937	31 248 hab.
Projection de la population en 2020 selon les tendances communales historiques (1999-2009) (scénario de croissance non retenu dans le cadre de l'élaboration du scénario tendanciel)	60 600 à 60 700 hab. (+ 6 650 à 6 750 hab.)	34 900 à 35 000 hab. (+ 3 650 à 3 750 hab.)
Projection de population retenue en 2020 dans le cadre du scénario tendanciel (voir hypothèses retenues dans le tableau n°3)	56 250 à 58 500 hab. (+ 2 300 à 4 500 hab.)	32 450 à 33 450 hab. (+ 1 200 à 2 400 hab.)



Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 16

**Phase 1 - Scénario tendanciel**

Cheptel	Effectifs 2010	Taux de variation moyen annuel 2000-2010	Évolution tendancielle à l'horizon 2020	
			Projection des tendances 2000-2010	Hypothèses retenues au regard de la conjoncture actuelle
<b>Bovins</b>				
dont vaches laitières	13 859	-2,3 %	-20 %	-15 à -30 %
dont bovins autres	29 116	+1,7 %	+18 %	+15 à +30 %
<b>Total</b>	<b>42 975</b>	<b>-0,4 %</b>		<b>0 à +10 %</b>
<b>Ovins et autres herbivores</b>	<b>9 188</b>	<b>-1,3 %</b>	<b>-12 %</b>	<b>-5 à -15 %</b>

Tableau 5 : hypothèses sur l'évolution du cheptel à l'horizon 2020 pour le bassin du Lignon du Welay

SAU	Surface 2010 (ha)	Taux de variation moyen annuel 2000-2010	Évolution tendancielle à l'horizon 2020	
			Projection des tendances 2000-2010	Hypothèses retenues au regard de la conjoncture actuelle
<b>Fourrages et surfaces toujours en herbe</b>				
dont surfaces toujours en herbe	21 277	-3,7 %	-31 %	0 à -30 %
dont surfaces fourragères	16 169	+8 %	+120 %	+50 à +100 %
<b>Total</b>	<b>37 446</b>	<b>-0,3 %</b>		<b>-5 à +5 %</b>
<b>Céréales</b>	<b>2 902</b>	<b>-1,0 %</b>	<b>-9,3 %</b>	<b>-5 à -10 %</b>

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 17

**Phase 1 - Scénario tendanciel**

- **Méthodologie détaillée**
  - **Entretiens complémentaires** (vis-vis ou par téléphone) :
    - Comprendre le contexte socio-économique local
    - Cerner les programmes engagés ou à venir
    - Formuler des hypothèses « solides » sur les évolutions futures

➤ À partir de début octobre

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 18

**Phase 1 - Scénario tendanciel**

Thème	Source des données	
	Bibliographie	Structure à contacter
Changement climatique	Étude VMP, rapports du GIEC, ONERC	
Démographie	INSEE (module OMPHALE)	
Industrie	INSEE	Chambres de commerce et d'industrie, principales industries
Agriculture	INSEE, RGA	Chambres d'Agriculture 15, 43, 63
Sylviculture	INSEE	CRPF Auvergne, ONF
Tourisme	INSEE	CG15 (bois, tourisme), PNRVA, Agences Locales de Tourisme (du Massif cantalien ; des Pays de Saint-Flour ; Pays d'Issoire Val d'Allier), SAEM Super Lioran, FDPMA
Occupation du sol	CLC 1990, 2000, 2006	
Urbanisation		Communes de Murat, Massiac et Neussargues, SCOT Pays d'Issoire Val d'Allier
Pisciculture		Gérant pisciculture de Gaspard, autres ?
Hydroélectricité		France Hydroélectricité, EDF ?
Approvisionnement en Eau Potable	Étude VMP	Syndicats AEP (communes principales ?), CG15 43 63
Assainissement collectif		CG15 43 63 (SATA ou équivalent), ADEL (ex AEGE), SIAE, Collectivités
Transport et voiries	Diagnostic environnemental du SAGE	SPNC (SIGAL et Communautés de communes)
Risque inondation	PPRI	CG (service routier), Observatoire Régional des Transports
État des masses d'eau et des milieux aquatiques	À estimer par CENAMÉ lors de l'étude	Communes de Murat, Massiac et Neussargues
		Éventuellement FDPMA 15, LOGRAMI, SIGAL (CT)

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 19

**Phase 1 - Scénario tendanciel**

- **Méthodologie détaillée**
  - **Tendances d'évolution climatique**
  - **Prise en compte du cadre réglementaire, des mesures et programmes de gestion actuels et futurs** : Effet sur les besoins, les usages et les pressions qui en découlent
    - **Première déclinaison des tendances d'évolution** du contexte socio-économique, des besoins, des usages et **de l'état des masses d'eau et des milieux aquatiques**
    - Proposition d'objectifs prioritaires à l'échelle des masses d'eau
    - **Réunion du bureau de la CLE** pour analyser et valider ces hypothèses

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 20

**Phase 1 - Scénario tendanciel**

Paramètre	Période	Moyenne annuelle	Moyenne printanière (mars-avril-mai)	Moyenne estivale (juin-juillet-août)	Moyenne automnale (septembre-octobre-novembre)	Moyenne hivernale (décembre-janvier-février)
Variation de pluviométrie	Entre 2012 et 2022	≈ 0 mm]	≈ 0 mm]	≈ 0 mm]	≈ 0 mm]	≈ 0 mm]
	Entre 2012 et 2100	≈ - 0,3 mm]	≈ - 0,5 mm]	≈ - 0,6 mm]	≈ + 0,1 mm]	≈ - 0,2 mm.]
Variation de température	Entre 2012 et 2022	≈ + 0,4°C	≈ + 0,4°C	≈ + 0,4°C	≈ + 0,4°C	≈ + 0,4°C
	Entre 2012 et 2100	+ 4,5°C	+ 4,5°C	+ 6,9°C	+ 4°C	+ 3°C

**Tableau 96 : Variations de pluviométrie et de température, année moyenne, échéance 2022 et 2100 d'après les courbes ONERC.**

	Débit spécifique moyen Lioran (l/s/km²)	Débit spécifique moyen Fontaines (l/s/km²)
Avec suivi 20 dernières années	49,62	3,58
Avec suivi 20 dernières années + 0,4°C (= température 2022)	49,23 (soit -0,8%)	3,45 (soit -3,6%)

**Tableau 97 : Variation du débit spécifique déduit du bilan hydroclimatique, échéance 10 ans.**

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 21

**Phase 1 - Scénario tendanciel**

- **Méthodologie détaillée**
  - **Concertation**
    - Production d'un support d'animation et diffusion
    - Animations de 3 commissions thématiques (début à mi-novembre) :
      - Gestion équilibrée de la ressource
      - Qualité de la ressource
      - Etat des milieux aquatiques et milieux annexes
  - **Bilan de la concertation**

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 22

**Phase 1 - Scénario tendanciel**

- **Méthodologie détaillée**
  - **Rapport « Scénario tendanciel »**
    - Tendances d'évolution des usages, des besoins et de la ressource
    - Tendances d'évolution de l'état des masses d'eau et des milieux aquatiques
    - Niveau de satisfaction des enjeux retenus suite au diagnostic
    - Conséquences socio-économiques du scénario tendanciel
    - Objectifs principaux à retenir dans le cadre du SAGE et plus-values potentielles du SAGE
  - **Réunion de la CLE pour présentation et validation du scénario tendanciel, et des objectifs et orientations prioritaires retenus à l'échelle de la masse d'eau**

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 23

**Phase 1 - Scénario tendanciel**

**EVOLUTION DE LA STH ET DE LA SURFACE FOURRAGÈRE**

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 24

**Phase 1 - Scénario tendanciel**

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolution (horizon 2021) (consensus technique et local)		Niveau de SATISFACTION de l'enjeu en 2021 SANS le SAGE
	Évolution des PRESSIONS après mesures correctives	Évolution de la qualité de la ressource en eau	
Maîtrise des pollutions pour répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Diminution attendue des pressions agricoles par réduction des intrants (herbicides, pesticides...), amélioration de la gestion des fumures, mise aux normes de bâtiments d'élevage, conversion bio...</li> <li>■ Amélioration de la qualité des rejets d'assainissement (temps secs et temps de pluie)</li> <li>■ Réduction/suppression des points noirs de pollution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Amélioration de la qualité des eaux superficielles</li> <li>■ Amélioration de la qualité des eaux souterraines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Atteinte des normes du bon état écologique (physico-chimie)</li> <li>■ Amélioration de la qualité de l'eau pour la baignade (bactériologie notamment) sur l'axe Allier, notamment en aval de Langeac</li> <li>■ Regain possible d'attractivité des cours d'eau pour la pratique de la pêche</li> </ul>

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 25

**Phase 1 - Scénario tendanciel**

• **Planning prévisionnel**

**CESAME** Elaboration du SAGE du bassin de l'Allagnon – Calendrier prévisionnel détaillé

	Sept. 2014	Oct. 2014					Nov. 2014				Dec. 2014				
	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	
Réunion de Bureau (BCE_1)	22-sep														
Réunion de CLE (CLE_1)		03-oct													
Récup. des données et élaboration d'un document préliminaire sur le scénario tendanciel															
Préparation des commissions thématiques															
Réunion de bureau (BCE_2)							07-nov								
Formation de 3 commissions thématiques									19 et 21 nov						
Mise de la concertation – rapport prévisoire															
Réunion de CLE (CLE_2)														17 et 18 dec	
Rapport définitif															

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 26

**Phase 2 - Elaboration et analyse comparative des scénarios contrastés**

• **Objectifs**

- Définir des variantes correspondant à différents moyens d'atteindre les objectifs validés suite au scénario tendanciel :
  - Niveaux d'ambition croissants
  - Moyens à engager différents
- Réaliser une analyse comparative de ces variantes (moyens à mettre en œuvre et effets attendus)
- Fournir à la CLE tous les éléments nécessaires à la définition de la stratégie du SAGE

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 27

**Phase 2 - Elaboration et analyse comparative des scénarios contrastés**

• **Méthodologie détaillée**

- Proposition de scénarios contrastés
  - Identification des moyens à mettre en œuvre au regard des problématiques et objectifs principaux issus du scénario tendanciel, pour l'ensemble du territoire et à l'échelle de la masse d'eau
  - Déclinaison des enjeux, objectifs, et mesures (= champs des possibles)
- Première proposition de scénarios (3) – Echange avec le maître d'ouvrage – Validation des hypothèses de construction des scénarios contrastés\_ Réunion de bureau

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 28

**Phase 2 - Elaboration et analyse comparative des scénarios contrastés**

**Ex : ENJEU N°1 - Préserver et mieux gérer la ressource en eau (...)**

Obj. général	Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure
14. Réviser les usages tout en préservant la ressource quantifiée et les milieux	14.1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux	111	111a Réviser une étude "adéquation ressources / besoins" sur l'ensemble du bassin versant
		111	111b Réviser une étude "adéquation ressources / besoins" sur le bassin versant en amont de Landérix (et incluant Landérix - La Chapelle)
		112	112a Améliorer le réseau de suivi quantitatif / installation de réseaux hydrologiques supplémentaires
		112	112b Mettre à jour les protocoles de gestion des ressources en situation normale et en situation de crise en fonction des données et des valeurs cibles
		113	113a Réviser un plan de gestion de la ressource (DRE, VSR, DCE, DCA, en référence RPR (111) et les schémas existants ou en cours)
		114	114a Encadrer les usages : proposer des modalités d'allocation de la ressource, en situation normale et en situation de crise (déclaration du PIRE - cf 113), et se baser à des protocoles de gestion des ressources existants, les interventions, le stockage hivernal, ...
		114	114b Réglementer les usages : définir les conditions d'allocation de la ressource, en situation normale et en situation de crise et valider le tout sur des usages
		115	115a Réviser l'arrêté cadre sécheresse pour l'adapter aux spécificités du bassin versant
		116	116a Mettre en place un système d'alerte : compléter / améliorer le dispositif d'information et d'alerte existant, pour l'adapter aux spécificités du territoire et améliorer son efficacité
		117	117a Sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion de la ressource quantitative (lire ann. 120)
		118	118a Informer les gros consommateurs : créer de gestion quantitative de la ressource, cadre réglementaire (lire ann. 120)
		227	227a Prévenir : éviter le drainage des zones humides

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 29

**Phase 2 - Elaboration et analyse comparative des scénarios contrastés**

**Tableau 2 : Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme**

Objectifs	Sous-objectifs	n° Disposition	Libellé disposition	Maîtres d'ouvrage principaux	Coûts estimatifs
2.1 Améliorer les connaissances		2.1.1	Améliorer et valoriser les connaissances sur les ressources en eau souterraines	Structure porteur du SAGE / Services de l'Etat	150 000 € HT
		2.1.2	Améliorer et valoriser les connaissances et le suivi quantitatif des eaux superficielles	Structure porteur du SAGE / Service de l'Etat / Gestionnaire de bassins versants	30 000 € HT
2.2 Planifier une gestion à long terme de la ressource compatible avec le fonctionnement des milieux		2.2.1	Planifier et actualiser les usages en tenant compte de la ressource	Structure porteur du SAGE / Gestionnaire de bassins versants / Chambres d'agriculture	450 000 € HT
		2.2.2	Mettre en place un schéma de gestion de la ressource souterraine (Schéma du Pays)	Commission Inter-SAGE Allier aquifère / Structure porteur du SAGE	70 000 € HT
2.3 Gérer les situations de crise		2.3.1	Coordonner les protocoles de gestion de crise à l'échelle du SAGE Allier aquifère	Services de l'Etat	
		2.3.2	Réaliser des économies d'eau par les collectivités et les professionnels	Gestionnaires AEP / Gestionnaires de bassins versants	non chiffrable
2.4 Encadrer l'eau	2.4a Réviser des économies d'eau en agriculture	2.4.1	Réaliser des économies d'eau dans les établissements publics et de la population	Chambres d'agriculture / Exploitants agricoles ASA agricole	440 000 € HT
		2.4.2	Réaliser des économies d'eau dans les entreprises, services, administrations et collectivités	CCI, DDA / Professionnels et exploitants des installations	90 000 € HT
		2.4.3	Promouvoir les pratiques économes dans l'artisanat, l'industrie et le tourisme		

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 30

**Phase 2 - Elaboration et analyse comparative des scénarios contrastés**

Obj. opérationnel	n° mesure	Libellé mesure	Scénarios proposés (distinction des mesures par enjeu et par objectif général et objectif opérationnel)		
14.1 Encadrer les prélèvements pour préserver la ressource et les milieux	111	111a Réviser une étude "adéquation ressources / besoins" sur l'ensemble du bassin versant	x	x	x
	111	111b Réviser une étude "adéquation ressources / besoins" sur le bassin versant en amont de Landérix (et incluant Landérix - La Chapelle)	x	x	x
	112	112a Améliorer le réseau de suivi quantitatif / installation de réseaux hydrologiques supplémentaires		x	x
	112	112b Mettre à jour les protocoles de gestion des ressources en situation normale et en situation de crise en fonction des données et des valeurs cibles		x	x
	113	113a Réviser un plan de gestion de la ressource (DRE, VSR, DCE, DCA, en référence RPR (111) et les schémas existants ou en cours)	x	x	x
	114	114a Encadrer les usages : proposer des modalités d'allocation de la ressource, en situation normale et en situation de crise (déclaration du PIRE - cf 113), et se baser à des protocoles de gestion des ressources existants, les interventions, le stockage hivernal, ...			x
	114	114b Réglementer les usages : définir les conditions d'allocation de la ressource, en situation normale et en situation de crise et valider le tout sur des usages			x
	115	115a Réviser l'arrêté cadre sécheresse pour l'adapter aux spécificités du bassin versant		x	x
	116	116a Mettre en place un système d'alerte : compléter / améliorer le dispositif d'information et d'alerte existant, pour l'adapter aux spécificités du territoire et améliorer son efficacité		x	x
	117	117a Sensibiliser les élus aux enjeux de la gestion de la ressource quantitative (lire ann. 120)	x	x	x
	118	118a Informer les gros consommateurs : créer de gestion quantitative de la ressource, cadre réglementaire (lire ann. 120)		x	x
	227	227a Prévenir : éviter le drainage des zones humides	x	x	x

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 31

**Phase 2 - Elaboration et analyse comparative des scénarios contrastés**

**Méthodologie détaillée**

- **Concertation**
  - Production d'un support d'animation et diffusion
  - Animations de 3 commissions thématiques (cf. tendanciel)
  - Echanges/discussion sur les champs des possibles
  - Priorisation des enjeux/objectifs
  - Co-construction des scénarios contrastés (à partir des hypothèses proposées)
- **Bilan de la concertation**

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 32



**Phase 2 - Elaboration et analyse comparative des scénarios contrastés**

**Enjeu 2 : ZONES HUMIDES et TÊTES de bassin versant**

Enjeu	Objectif général	Objectif opérationnel	Résultats à atteindre	Changer des pratiques (acteurs à déléguer ou sensibiliser)	
2- Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant	2A- Identifier, délimiter et protéger les zones humides	2A-1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides	• Réaliser un inventaire pour mieux connaître ces milieux • Sensibiliser l'ensemble des acteurs et usagers (collectivités, agriculteurs, pêcheurs, propriétaires privés, touristes) et favoriser la prise de conscience sur l'intérêt et la valeur de ces milieux		
		2A-2 Protéger les zones humides	• Protéger l'ensemble des fonctionnalités associées à ces milieux		
		2A-3 Restaurer les zones humides	• Réparer des zones humides dégradées, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau		
	2B- Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant	2B-1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant	• Réaliser un inventaire et protéger l'ensemble des fonctionnalités associées à ces milieux • Sensibiliser l'ensemble des acteurs et usagers (collectivités, agriculteurs, pêcheurs, propriétaires privés, touristes) et favoriser la prise de conscience sur l'intérêt et la valeur de ces milieux		
		2B-2 Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant	• Définir une politique globale de gestion de l'eau tenant compte de la spécificité des têtes de bassin versant • Organiser une solidarité de l'aval vis-à-vis de l'amont des bassins		

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 33

**Phase 2 - Elaboration et analyse comparative des scénarios contrastés**

Commissaire DSDS du 14/09/14  
Commission ZONES HUMIDES et TÊTES de bassin versant  
Réun. publicitaire - Jeudi 27 janvier 2014

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Organisme : \_\_\_\_\_  
Adresse mail : \_\_\_\_\_

Espace	Objectif général	Objectif opérationnel	Résultats à atteindre	Impacteur de l'action		
				Etat	F. Positives	F. Négatives
2- Préserver les zones humides et les têtes de bassin versant	2A- Identifier, délimiter et protéger les zones humides	2A-1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les zones humides	• Réaliser un inventaire pour mieux connaître ces milieux • Sensibiliser l'ensemble des acteurs et usagers (collectivités, agriculteurs, pêcheurs, propriétaires privés, touristes) et favoriser la prise de conscience sur l'intérêt et la valeur de ces milieux			
		2A-2 Protéger les zones humides	• Protéger l'ensemble des fonctionnalités associées à ces milieux			
		2A-3 Restaurer les zones humides	• Réparer des zones humides dégradées, restaurer les zones humides dégradées pour contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau			
	2B- Identifier, délimiter et protéger les zones têtes de bassin versant	2B-1 Améliorer et diffuser la connaissance sur les têtes de bassin versant	• Réaliser un inventaire et protéger l'ensemble des fonctionnalités associées à ces milieux • Sensibiliser l'ensemble des acteurs et usagers (collectivités, agriculteurs, pêcheurs, propriétaires privés, touristes) et favoriser la prise de conscience sur l'intérêt et la valeur de ces milieux			
		2B-2 Mettre en place des mesures spécifiques aux têtes de bassin versant	• Définir une politique globale de gestion de l'eau tenant compte de la spécificité des têtes de bassin versant • Organiser une solidarité de l'aval vis-à-vis de l'amont des bassins			

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 34

**Phase 2 - Elaboration et analyse comparative des scénarios contrastés**

- Méthodologie détaillée**
  - Déclinaison et évaluation (technique, financière, organisationnelle ...) des scénarios contrastés
  - Analyse comparative des scénarios contrastés
  - Rapport de présentation et d'évaluation des scénarios contrastés, analyse comparative

Scénario	Analyse comparative - Effets attendus				
	Qualité des eaux	Ressource quantitative	Zones humides	Usages	...
Scénario 1	+	++	+++	-	
Scénario 2	++	++	++	+	
Scénario 3	+++	+	+	+	

- Réunion du bureau et de la CLE pour présentation et validation des scénarios contrastés

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 35

**Phase 2 - Elaboration et analyse comparative des scénarios contrastés**

- Planning prévisionnel**

Tâche	PHASE 2 : Elaboration des scénarios contrastés					
	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15	juin-15
Premières propositions de scénarios contrastés						
Préparation des commissions thématiques						
Réunion de Bureau (BCELE_3)						
Animation de 3 commissions thématiques						
Bilan de la concertation, rapport scénarios contrastés						
Réunion de Bureau (BCELE_4)						
Rapport définitif						
Réunion de CLE (CLE_3)						
Reprise et validation des documents définitifs						

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 36

**Proposition de grille d'évaluation prospective**

- Une grille en trois parties
  - Evolution du contexte socio-économique (= état des lieux)
  - Evolution des besoins, des usages et des pressions (= diagnostic)
  - Evolution de l'état des masses d'eau

ETAPE 1	Thème	État 2014	Programme en cours à horizon 2021-2027	Tendance à horizon 2021	Tendance à horizon 2027
Ressource naturelle en eau	Changement climatique				
Activités humaines : contexte socio-économique	Démographie				
	Activité industrielle				
	Agriculture		Ex : PAC...		
	Sylviculture				
	Tourisme				
	Occupation du sol/urbanisme		Ex : PLU, SCOT...		
	Pisciculture				
	Hydroélectricité				

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 37

**Proposition de grille d'évaluation prospective**

ETAPE 2	Thème - enjeu	Activité humaine source de pression	État 2014	Programme en cours à horizon 2021-2027	Tendance à horizon 2021	Tendance à horizon 2027
Pressions sur la ressource en eau	Pression quantitative (prélèvements)	AP				
		Tourisme				
		Agriculture				
	Pression sur la qualité de la ressource	Industrie				
		Hydroélectricité				
		Assainissement collectif			Ex : Contrat Territorial Alagnon	
		Assainissement non collectif				
		Agriculture				
		Forêt				
	Pressions hydromorphologiques	Transport et routes				
		Urbanisation				
		Agriculture				
		Forêt				
		Tourisme				
	Espaces insulaires	Hydroélectricité			Ex : Contrat Territorial Alagnon	
Sols en rivière						
Pression sur les zones humides	Agriculture					
	Sylviculture					
	Risque inondation			Ex : PPI		

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 38

**Proposition de grille d'évaluation prospective**

ETAPE 3	Thème	État 2014	Tendance à horizon 2021	Tendance à horizon 2027
État des masses d'eau	État quantitatif de la ressource			
	État physico-chimique et biologique des masses d'eau superficielles et souterraines			
	État hydromorphologique des masses d'eau superficielles			
	Biodiversité et espèces patrimoniales			
	État des zones humide			

Bureau de la CLE du 22 septembre 2014 39

**Proposition de grille d'évaluation prospective**

Réunion de la CLE 3 octobre 2014 40

**Ordre du jour**

- Propositions de modifications des règles de fonctionnement et du bureau de la CLE
- Procédures ICPE / Carrières d'exploitation de diatomites

Réunion de la CLE 3 octobre 2014 41

**Règles de fonctionnement**

Règles établies et votées par la CLE le 7 décembre 2009

Propositions de modifications des règles de fonctionnement de la CLE

- Ajout d'un membre au bureau de la CLE (ETAT)
  - Vote de la CLE
  - Désignation du membre par le Préfet du Cantal
- Possibilité de la dématérialisation de l'envoi des documents
  - Vote de la CLE

Si modification : nécessité de vote de la CLE (au quorum des 2/3 (R.21 2.32 du CE))

Réunion de la CLE 3 octobre 2014 42

**Modification des règles de fonctionnement**

**Propositions (validées en bureau)**

- Souhait d'ajouter un membre du collège des représentants de l'Etat au sein du bureau
  - Souhait de renforcer le bureau par l'intégration de l'ONEMA : phase cruciale de l'élaboration du SAGE
  - Ajouter un siège - Pas d'obligation de conservation de la proportionnalité de la CLE

ARTICLE 7

« Le bureau est composé de ~~11~~ 12 membres répartis comme suit :


- 6 membres issus du collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux dont obligatoirement le Président et les deux vice-présidents.
- 3 membres issus du collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations concernées
- 2 3 membres du collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics »

Réunion de la CLE 3 octobre 2014 43

**Modification des règles de fonctionnement**

- Si vote favorable de la CLE :
  - Demande de désignation à adresser au Préfet coordonnateur du SAGE de l'Alagnon (Préfet du Cantal)

Réunion de la CLE 3 octobre 2014 44


 **Modification des règles de fonctionnement**

- **Proposition de la possibilité de dématérialisation de l'envoi des convocations et des comptes rendus**
- ✓ Délais d'élaboration du SAGE chargés
- ✓ Rendre les échanges rapides et efficaces

ARTICLE 9 : *Ordre du jour, convocation et périodicité des réunions*  
 « Le Président fixe les dates et l'ordre du jour des séances. Les convocations sont envoyées au moins quinze jours avant chaque réunion. Les convocations ainsi que les comptes rendus sont envoyés par voie électronique ou par courrier selon le choix retenu par chaque membre de la CLÉ. »

- Fiche de renseignements envoyée à l'ensemble des membres de la CLÉ
- Les documents de travail sont envoyés par courriel


Réunion de la CLÉ 3 octobre 2014 45

 **Modification des règles de fonctionnement**

**Avis et vote sur les propositions**


- Ajouter un membre du collège des représentants de l'Etat au sein du bureau
  - VOTE
- Proposition de l'inscription de la possibilité de l'envoi des convocations et des comptes rendus par courriel
  - VOTE

Réunion de la CLÉ 3 octobre 2014 46

 **Ordre du jour**

- Procédures ICPE / Carrières d'exploitation de diatomites

Réunion de la CLÉ 3 octobre 2014 47

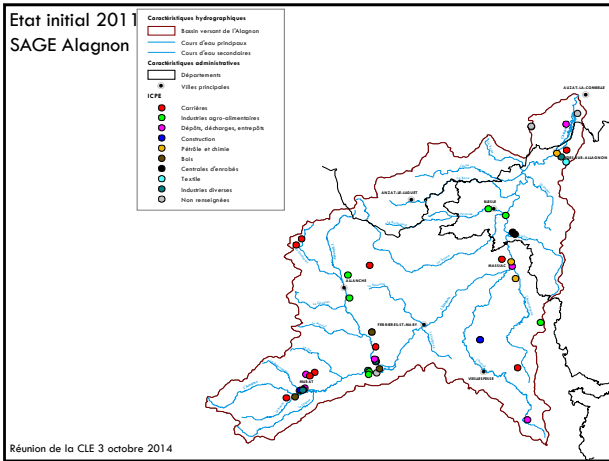
 **Procédures ICPE/Carrières de Diatomites**

**Activités ICPE**

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement  
 = « Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée. »

- Réglementée par le livre V du Code de l'Environnement
- En charge de l'instruction, du suivi et de l'information :
  - la majorité des exploitations : DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) sous l'autorité du Préfet
  - établissements agricoles, abattoirs, agroalimentaire etc. : DD(CS)PP (directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations)

Réunion de la CLÉ 3 octobre 2014 48



### Procédures ICPE/Carrières de Diatomites

➤ Constats récurrents de pollutions et d'impacts sur le milieu aquatique  
Notamment les carrières d'exploitation de la CECA et de WMS

Constats et signalements par les différents acteurs du territoire :

- Fédération de pêche 15
- APPMA
- SIGAL
- SAGE

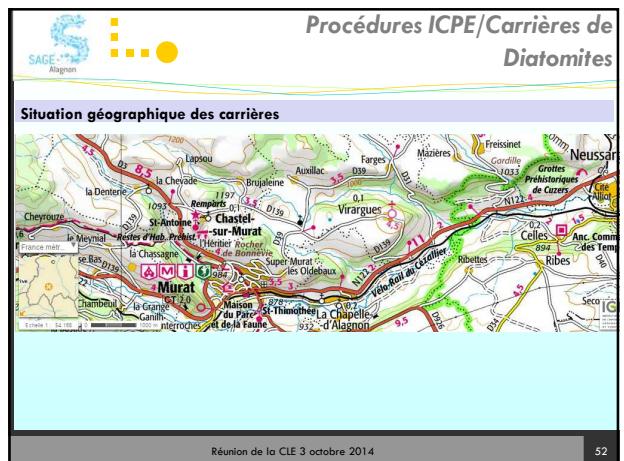
Réunion de la CLE 3 octobre 2014

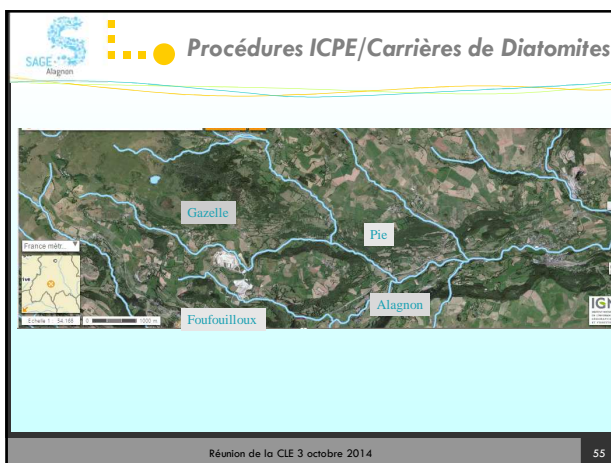
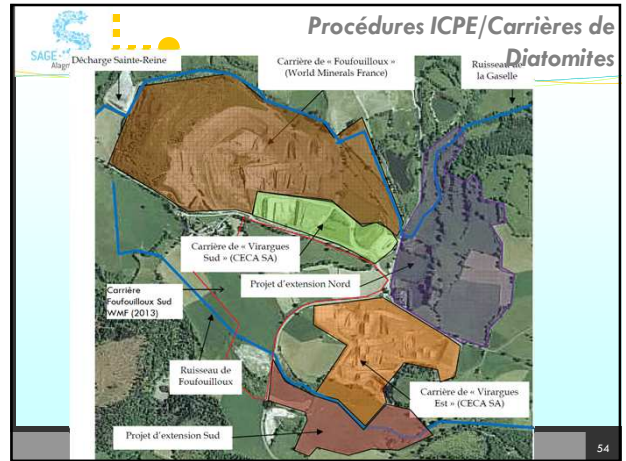
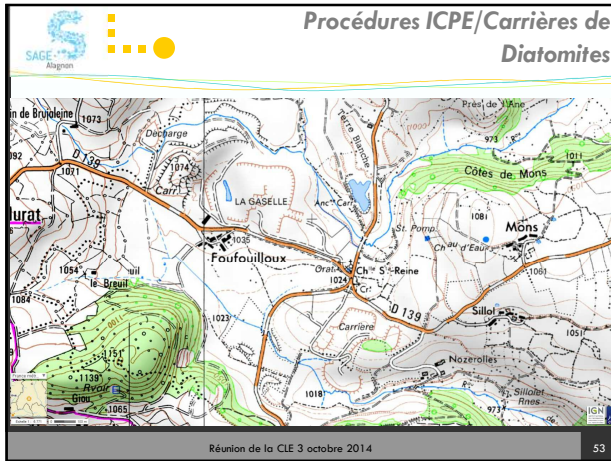
### Procédures ICPE/Carrières de Diatomites

#### Exploitation de carrières de diatomites

- © Carrières WORLD MINERALS France
- © Carrières CECA S.A.

Réunion de la CLE 3 octobre 2014





**Procédures ICPE/Carrières de Diatomites**

**Rappel / Historique**

- Carrières WORLD MINERALS France

Autorisation préfectorale, au titre de la réglementation sur les ICPE, d'exploitation valide jusqu'en 2018 (AP 04/07/2008) à Virargues sur une surface de 284 250 m<sup>2</sup> pour une extraction maximale de 100 000 tonnes/an.

La diatomite extraite du gisement est transformée par l'usine située à Murat.

Le gisement se tarissant, la société WORLD MINERALS France a été autorisée par arrêté préfectoral du 21 mai 2010 à poursuivre et étendre sa carrière

Enjeux milieux aquatiques du site :

- La déviation du ruisseau la Gaselle sur 480m (morphologie du cours d'eau, faune inféodée, ripisylve, la ressource en eau (qualité, quantité))
- La destruction d'une zone humide au droit du gisement de 2 ha.
- Les rejets d'eau : cours d'eau à l'aval

Le site étant concerné par des sites Natura 2000 (soit directement : « rivières à écrevisses » ou indirectement : « rivières à Loure ») le projet a fait l'objet d'une évaluation d'incidence. Le site est situé dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Réunion de la CLE 3 octobre 2014

56

**Procédures ICPE/Carrières de Diatomites**

**Rappel / Historique**  
 Carrières WORLD MINERALS France  
 2<sup>de</sup> extension / 2013

Arrêté d'autorisation du 9 octobre 2013 : WORLD MINERALS FRANCE est autorisée à exploiter aux lieux-dits «Foufoulloux» sur la commune de VIRARGUES et « Prés de Nozerolles » sur la commune de MURAT

Points clés : pas de déviation du cours d'eau du Foufoulloux, seule la partie nord fera l'objet d'une extraction sur environ 15 ha, une partie de la zone sud (3.9ha) servant au stockage tandis que l'autre sera mise en défens en vue de la préservation des espèces (dont 0,6 ha de zone humide et 0.81 ha de recru forestier). **5.8 ha de zones humides seront impactées par l'exploitation.**

Réunion de la CLE 3 octobre 2014 57

**Procédures ICPE/Carrières de Diatomites**

**Rappel / Historique**  
 Carrières CECA S.A.

Arrêté du 26 juillet 2013 : CECA S.A. est autorisée à exploiter aux lieux-dits «Mons, Champ de Sainte-Raine, Les Saignes, Prés de l'Anne» sur la commune de VIRARGUES et «Prés de Nozerolles» sur la commune de MURAT

Points clés : Déviation des cours d'eau : L'accès au gisement dans les parcelles en extension nécessite une déviation des ruisseaux de la Gazelle sur un linéaire existant de 400 mètres (320 m à créer) et celui de Foufoulloux sur 250 mètres (350 m à créer).

Réunion de la CLE 3 octobre 2014 58

**Procédures ICPE/Carrières de Diatomites**

Déviation des ruisseaux de la Gazelle sur un linéaire existant de 400 mètres (320 m à créer) - 30 septembre 2014

Réunion de la CLE 3 octobre 2014

**Procédures ICPE/Carrières de Diatomites**

**Constats de terrain (été 2013) :**  
 Constats par AAPPMA Murat, fédé pêche 15, SIGAL.

« turbidité importante de l'Alagnon ayant pour origine des rejets de particules en suspension provenant de la carrière dans le ruisseau du FOUFOUILLOUX et de la GAZELLE au mois de juillet 2013. « Suite aux orages (env. 2 jours) le Foufoulloux et le ruisseau de la Gazelle (rau de Pie à la confluence avec l'Alagnon) sont devenus fortement turbides. Cependant depuis la fin des orages cette turbidité perdue alors que les niveaux sont redescendus. Cette turbidité est perceptible sur l'Alagnon à hauteur de Lempdes soit 50 km en aval + mortalités piscicoles sur l'Alagnon (vairon, goujon, chabot). »

Alerte des services de l'Etat

Analyses (confiées au LDAR 15)

Courrier de la fédération de pêche 15 à la DREAL

Lieux de prélèvement	Paramètres mesurés	Résultats	Unités	Classes de qualité SEQ EAU	Normes de rejets à respecter dans l'arrêté d'exploitation
Rau de Foufoulloux amont rejet	Turbidité	33,4	FNU (soit 20,04 NTU)		
Rau de Foufoulloux aval rejet	DCO	39,4	mg/l O2		125 mg/l O2
	DBO	1,4	mg/l O2		
	MES	1600	mg/l		35 mg/l
Alagnon aval confluence Foufoulloux	Turbidité	1100	FNU (soit 680 NTU)		
	Turbidité	76,6	FNU (soit 46 NTU)		

Réunion de la CLE 3 octobre 2014



**SAGE Alagnon** Procédures ICPE/Carrières de Diatomites

### Confluence Alagnon / Foufouilloux

Réunion de la CLE 3 octobre 2014

**SAGE Alagnon** Procédures ICPE/Carrières de Diatomites

**Constats de terrain (été 2013) :**  
 Constats par AAPPMA Murat, fédé pêche 15, SIGAL.

Réunion de la CLE 3 octobre 2014

**SAGE Alagnon** Procédures ICPE/Carrières de Diatomites

**Positionnement de la CLE :**

- **Demande d'association de la CLE aux procédures ICPE :**
  - 1<sup>er</sup> courrier adressé à la DREAL en janvier 2013 Pas de retours
- **Carrières de diatomites gérées par la CECA et WSF Murat :**
  - Courrier adressé à la MISEN en avril 2014 pour :
    - constat de pollutions récurrents, comité de suivi inexistant
    - inscription à l'ordre du jour de la problématique Pas de retours
    - prise de contact avec la CLE

Réunion de la CLE 3 octobre 2014

**SAGE Alagnon** Procédures ICPE/Carrières de Diatomites

**Constats de terrain (2014) :**

- Milieu impacté : Gazelle et la Pie
- Source : fossé des eaux de pompage de la carrière exploitée par WMF à Virargues
- Rapport de constatation : FDPPMA Cantal

Mesures de conductivité et de MES sur l'effluent et sur les eaux de la Gazelle

**Résultats :**

- Concentration en MES : 2400 mg/l (>25 mg/L)
- Conductivité : 320 (>200)
- Rapport envoyé à l'ONEMA SD15 et DDT15

6 août 2014  
 la Gazelle aux carrières WMF  
 Commune de Virargues


Réunion de la CLE 3 octobre 2014



**SAGE**  
Alagnon

## Procédures ICPE/Carrières de Diatomites

**Constats de terrain (2014) :**



7 septembre 2014  
l'Alagnon à Ferrières

- Milieu impacté : Allanche puis Alagnon
- Source : Carrière Monneron à Neussargues
- Rapport de constatation : FDPPMA Cantal

Dépôts de boues dans une saignée, reliant la carrière à l'Allanche  
Lit de l'Allanche colmaté à la confluence et jusqu'à 2 km à l'aval  
Alagnon : de couleur blanchâtre jusqu'à Ferrières Saint Mary

- Plainte déposée par la FDPPMA Cantal


**Suites :**

- Visite du site par l'UT DREAL d'Aurillac

Réunion de la CLE 3 octobre 2014 65

**SAGE**  
Alagnon

## Procédures ICPE/Carrières de Diatomites



Réunion de la CLE 3 octobre 2014 66

**SAGE**  
Alagnon

## Procédures ICPE/Carrières de Diatomites

**Propositions validées par le bureau**

- **Courrier à la MISEN du Cantal :**  
Solicitation pour une réunion de travail réunissant les services de l'Etat (DREAL, DDT, ONEMA), les représentants de la CLE et du SIGAL
- **Sujets à aborder à l'occasion de cette réunion :**

- **Procédures ICPE :** association de la CLE aux procédures ICPE (en amont des procédures, avis, destinataire des résultats de suivi)
- **Carrières :**
  - retour sur les constats de pollution, le non respect des arrêtés d'autorisation, remise en question du dimensionnement et du fonctionnement des bassins de décantation
  - demande d'association de la CLE aux comités de suivis

Réunion de la CLE 3 octobre 2014 67

**SAGE**  
Alagnon



**Merci de votre attention.**